

INFORMATION SUR LE CHEQUE ENERGIE

Vous pouvez peut-être prétendre au chèque énergie !

Le chèque énergie vous permet maintenant de payer vos charges locatives d'énergie **directement auprès d'HABITAT 08**.

- Si vous recevez votre chèque énergie à votre domicile, **transmettez-le directement à HABITAT 08** :
 - en l'envoyant par courrier au siège social d'HABITAT 08 : 22-24 avenue des Martyrs de la Résistance – 08000 Charleville-Mézières
 - en le déposant au siège social ou dans votre agence de proximité

N'oubliez pas d'inscrire au dos de votre chèque énergie votre référence locataire située en haut à droite de votre avis d'échéance sous la mention « *Référence à rappeler pour tout règlement* » !

- Si vous avez déjà affecté votre chèque à un fournisseur d'énergie, **vous pouvez vous désabonner avant le 31/12/2024 pour le réaffecter à HABITAT 08** afin de régler vos charges locatives liées à l'énergie.
- Il vous suffit pour cela de renseigner sur le site dédié le numéro suivant : 826009.

ACTUALITE

Le chèque énergie est intégré dans l'accompagnement proposé par les conseillers France services (voir plaquette ci-jointe).

ELIGIBILITE

Si vous voulez vérifier votre éligibilité au chèque énergie : <https://chequeenergie2024.asp-public.fr>

Pour obtenir d'autres aides ou vous faire accompagner dans le paiement de votre loyer, n'hésitez pas à contacter le Centre de Relation Locataires au 03 24 58 10 10.